



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-142

Déposé le : 20.03.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Mineurs non accompagnés

Quels moyens sont mis en œuvre pour leur assurer un avenir ?

Texte déposé

Le sort des mineurs non accompagnés (MNA) dans le canton de Vaud a de nouveau défrayé la chronique ces dernières semaines, après l'annonce de fermeture d'un centre d'accueil, au centre de Lausanne. Et à nouveau se pose la question de l'encadrement de ces jeunes ainsi que leur avenir dans notre pays.

Le nombre de mineurs non accompagnés est descendu à 125 en ce début d'année dans notre canton, dont 110 en structure d'accueil dans des foyers. Ils ont été jusqu'à 275 dans les moments de grande affluence. Cette diminution importante est à l'origine de la décision de fermer un centre d'accueil, obligeant ainsi les résidents à déménager et à se répartir dans les centres restants.

On peut sans trop se tromper assurer que les mineurs non accompagnés qui séjournent dans notre canton vont – pour la plupart d'entre eux – rester en Suisse. Au même titre que ceux qui sont devenus adultes et dont la demande d'asile a été prise en considération. Il est donc extrêmement important de pouvoir les encadrer et leur offrir le soutien et la formation adéquate pour qu'ils puissent – à terme – exercer une profession et devenir indépendant. Ceci est important pour qu'ils n'émargent pas à l'aide sociale leur vie durant. Mais c'est important avant tout sur le plan humain, pour leur donner une dignité qu'ils ont parfois perdue dans leurs pérégrinations. Ils ont le droit de se construire et de se reconstruire en Suisse, le pays d'accueil qu'ils ont choisi.

La Convention relative aux droits de l'Enfant – adoptée en 1989 et ratifiée par la Suisse en 1997 – spécifie à plusieurs articles les droits de ces mineurs non accompagnés qui sont – et il ne faut pas l'oublier – aussi des enfants. On peut notamment rappeler ici les articles :

Article 20

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciale de l'Etat.

Article 22

1. Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne,

bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances:

- a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
- b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
- c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
- d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
- e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Si beaucoup de mesures ont déjà été développées pour offrir un encadrement et un suivi adéquat aux mineurs non accompagnés de ce canton, il s'agit de ne pas s'endormir à ce stade. Il faut au contraire profiter de cette accalmie pour se donner les moyens de bien préparer l'avenir de ces jeunes et éviter tout décrochage, voir des disparitions dans la nature, ainsi que l'a relevé de façon inquiétante le syndicat des services publics (SSP) dans une prise de position récente.

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'Etat :

- *S'il peut s'engager- en dépit de la fermeture d'un foyer abritant des mineurs non accompagnés à Lausanne à reporter les emplois de ce foyer pour l'encadrement des MNA des autres foyers, afin de leur assurer un soutien plus soutenu ?*
- *S'il lui est possible de rappeler toutes les mesures qui accompagnent aujourd'hui la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le canton, ceci afin de leur garantir un avenir, au même titre que les autres enfants en Suisse ?*
- *Enfin le Conseil d'Etat peut-il informer le Grand Conseil de ce qu'il envisage à court et moyen terme pour éviter de nouvelles ruptures à ces jeunes qui en ont déjà vécues beaucoup trop et leur permettre une intégration réussie, ce qui correspond également à un des points du programme de législation.*

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

X

Nom et prénom de l'auteur :

RYF Monique

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

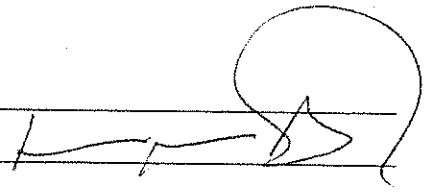
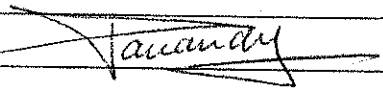

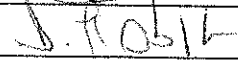
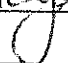
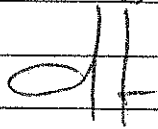
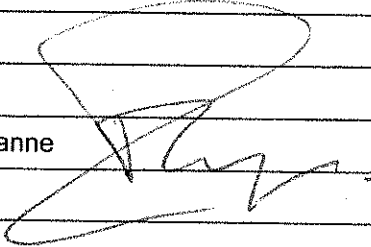
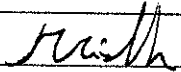
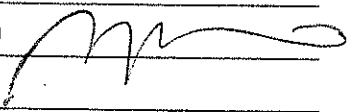
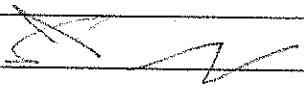
Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Epars Olivier
Aschwanden Sergei 	Chevalley Christine	Évéquoz Séverine 
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure 	Cuendet Schmidt Muriel 	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane 	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre 	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya 	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie 
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine 	Ducommun Philippe	Jaques Vincent 
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves 	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore 	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine 	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline 
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François 
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel 
Meldem Martine 	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice 	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam 	Wahlen Marion
Montangero Stéphane 	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah 	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre